



Le 27 février 2025,

Grâce à la mobilisation des acteurs locaux et nationaux, la boulangerie de Bosville a rouvert ses portes !

Jean Rampon, Sous-Préfet de Cherbourg, Hervé Morin, Président de la Région Normandie et Président de la Foncière de Normandie, Alain Navarret, Vice-président du Département de la Manche en charge des territoires et des filières locales, Jean-Claude Colombel, Président de la Communauté de communes Baie du Cotentin, et Adolphe Mouchel, Maire de la commune, ont officiellement inauguré, ce matin, la nouvelle boulangerie de Bosville qui, après près de 2 ans de travaux de réhabilitation globale, a été reprise par les artisans boulangers, Monsieur et Madame CLOUET.

« Souvent malmenés par les évolutions de modes de vie et de consommation, les commerces de proximité sont pourtant essentiels au dynamisme local. Avec la création de la Foncière de Normandie en 2021, la Région, avec l'appui de ses partenaires, avait pour volonté de répondre à un enjeu majeur, celui de consolider ou de redynamiser les centres-villes et centres-bourgs afin de redonner aux Normands l'envie d'habiter et de fréquenter leurs cœurs de villes. La réouverture de la boulangerie de Bosville constitue un projet exemplaire qui démontre tout l'intérêt de la Foncière et qui a pu voir le jour grâce à la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux et nationaux » a déclaré Hervé Morin, Président de la Région Normandie.

Un travail partenarial innovant pour maintenir un commerce essentiel pour le territoire

Face aux difficultés rencontrées pour trouver un repreneur à la boulangerie fermée en 2020 dans le cadre d'un départ à la retraite non anticipé, la commune de Bosville a saisi la Foncière de Normandie via la Région en 2021.

Dernier commerce du bourg, la boulangerie de Bosville jouait un rôle crucial de cohésion sociale dans ce village rural de 322 habitants mais aussi dans ses alentours. Située en bordure de route départementale, elle bénéficiait, par ailleurs, du flux des routiers et touristes.

Néanmoins, la difficulté de ce projet résidait dans l'ampleur des travaux à réaliser. Aucun exploitant n'aurait pu se lancer isolément et la commune n'avait ni les fonds ni l'ingénierie pour pouvoir intervenir seule.

Ce projet a été le premier sur lequel un montage innovant a été expérimenté : l'indivision. Aucune autre Foncière sur le plan national n'a mis en œuvre ce type de montage.

La Foncière de Normandie et la commune de Blosville ont ainsi défini le programme de travaux, initié un partenariat avec la Chambre des Métiers et de l'Artisanat pour rechercher un repreneur et déposé les demandes de subventions après avoir présenté le modèle financier, opérationnel et juridique de l'indivision aux différents financeurs.

La foncière a mobilisé 130 000 euros pour ce projet. Celui-ci a aussi bénéficié de subventions de l'Etat (166 000 euros), du Département de la Manche (50 000 €) et de la Communauté de Communes, ainsi que de deux financements Région dans le cadre de l'opération collective de modernisation (2 640 euros attribués à la commune) mais aussi du dispositif « Coup de pouce » (3 000 euros devraient être attribués à la CP de mars prochain). Un financement de 40 000 euros a également été attribué dans le cadre du programme LEADER (GAL du Cotentin).

Après près de 2 ans de démarches auprès des partenaires financeurs, de déclarations administratives, d'un chantier de réhabilitation, de réaménagement et de rééquipement de près de cinq mois, la boulangerie de Blosville a été reprise par les artisans boulangers, Monsieur et Madame CLOUET, et a pu ouvrir à nouveau en mai 2024, juste avant les commémorations du Débarquement.

45 projets validés par la Foncière de Normandie depuis sa création

Pour mémoire, dans le cadre de sa politique en faveur de la revitalisation des centres, la Région Normandie, avec ses partenaires (*), a décidé de créer la SEM « Foncière de Normandie » au printemps 2021 dans l'optique d'assurer le portage de long terme de l'immobilier commercial dans les centres villes, centres-bourgs et quartiers.

Dotée d'un capital de 5 millions d'euros (dont 3 millions d'euros provenant de la Région), la Foncière acquiert des locaux commerciaux, artisanaux, de services ou tertiaire puis les exploite en les proposant à des porteurs de projets en réponse à un besoin exprimé par les collectivités locales (communes/communauté d'agglomération) et au service de leur projet de dynamisation de cœurs de bourg et centres-villes.

A ce jour, ce sont près de 120 dossiers qui ont été ouverts et plus de 45 projets qui ont été validés par le Conseil d'Administration de la Foncière et sur lesquels un travail de remise sur le marché a été engagé.

Cet outil s'inscrit en complémentarité avec les actions menées par ailleurs par la Région sur le logement, les mobilités, la réinstallation d'activités économiques dans les centres ou encore le soutien à l'aménagement des espaces publics.

(*) Les actionnaires de la Foncière Normandie :

- Région Normandie : 60 %, soit 3 millions d'euros
- SHEMA : 10 %, soit 500 000 €
- Normandie Participations : 10 %, soit 500 000 €
- Caisse Dépôts Consignations : 10 %, soit 500 000 €
- Caisse Epargne de Normandie : 3.5 %, soit 175 000 €
- EPF Normandie : 3,25%, soit 162 500 €
- Territoire et Habitat Normand : 3,25 %, soit 162 500 €



Contact presse Région Normandie :

Charlotte Chanteloup - 06 42 08 11 68 - charlotte.chanteloup@normandie.fr